

S1602

Distr. ; LIMITEE

DEC/TRANSCOM/IA/1987/6  
2 mars 1987

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Dixième réunion du Comité de coordination  
interinstitutions sur la Décennie des  
Nations Unies sur les transports et les  
communications en Afrique

Addis-Abeba, 6-9 mars 1987

EVALUATION DU PROGRAMME DE LA DECENNIE

Projet de cadre de référence

### 1.1 Justification

L'évaluation du programme de la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique répond au souhait exprimé par la Conférence des ministres africains des transports, des communications et de la planification (organe directeur de l'exécution du programme de la Décennie), qui, à sa cinquième réunion tenue à Harare (Zimbabwe) en mars 1986, a notamment demandé que soit effectuée une évaluation exhaustive du programme de la Décennie et, à cet égard, a sollicité le concours des institutions financières internationales et régionales (résolution ECA/UNTACDA/Res.86/55).

### 1.2. Objectifs

Cette évaluation devrait permettre de faire ressortir la pertinence, l'efficacité et l'impact du programme de la Décennie au moment où celle-ci tire à sa fin. Elle devrait également permettre de tirer les enseignements de l'exécution du programme, facilitant ainsi pour les Etats africains, le système des Nations Unies et tous les bailleurs de fonds, le choix, la conception et la gestion des programmes et des projets et des modes d'assistance future pour le développement ultérieur des transports et des communications en Afrique.

### 1.3 Historique du programme de la Décennie

La nécessité d'améliorer les transports et les communications au stade actuel du développement de l'Afrique a été reconnue de plusieurs manières. Les importants investissements en équipement (de 20 à 40 p.100 des investissements de l'ensemble du secteur public) que les pays africains consacrent régulièrement au développement des secteurs des transports et des communications témoignent de la réalisation par chaque pays de l'importance de ces secteurs. Ceux-ci occupent une place de premier plan dans la stratégie de développement des organisations sous-régionales telles que la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Zone d'échanges préférentiels de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP).

C'est consciente de la nécessité de souligner l'importance des transports et des communications que la Conférence des ministres de la CEA, en mars 1977, a adopté une résolution recommandant la proclamation d'une décennie axée sur les besoins particuliers de l'Afrique dans ces secteurs. Cette recommandation a été entérinée par le Conseil économique et social à sa réunion de juillet 1977 et c'est ainsi que fût officiellement proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1977 la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique. La CEA a été désignée organisme directeur et chargée de préparer le terrain. Dans

l'accomplissement de cette tâche, la CEA a bénéficié du concours financier du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'assistance technique de l'ensemble des institutions spécialisées et des autres organismes des Nations Unies ainsi que des organisations intergouvernementales africaines ayant compétence en matière de transport et de communications. La conjugaison des efforts de tous a permis l'élaboration d'une stratégie globale et d'un plan d'action pour le développement des transports et des communications en Afrique. Cette stratégie et ce plan d'action ont été approuvés par la Conférence des ministres africains des transports, des communications et de la planification en mai 1979.

1.3.1 Objectifs et stratégie de la Décennie : Les principaux objectifs de la Décennie ont été réaffirmés en maintes occasions; il s'agit notamment pour les pays africains :

- a) de promouvoir l'intégration des infrastructures de transport et de communications afin d'accroître les échanges intra-africains;
- b) d'assurer la coordination des différents réseaux de transport afin d'accroître leur efficacité;
- c) de désenclaver les pays sans littoral et les régions isolées;
- d) d'harmoniser les réglementations nationales et d'éliminer les barrières matérielles et non matérielles dans le but de faciliter le mouvement des personnes et des biens;
- e) de favoriser l'utilisation de moyens humains et matériels locaux;
- f) d'uniformiser les réseaux et les équipements;
- g) d'entreprendre des travaux de recherche et de vulgariser les informations et les techniques adaptées au contexte africain dans le domaine des transports et des communications;
- h) de mettre en place et de développer une industrie de fabrication de matériel de transport et de communications;
- i) de mobiliser les ressources techniques et financières nécessaires au développement et à la modernisation des transports et des communications; et
- j) de restructurer les secteurs des transports et des communications afin que les échanges aussi bien entre pays africains qu'entre l'Afrique et le reste du monde se déroulent dans les conditions les plus favorables pour le continent.

Pour réaliser ces objectifs, les pays africains devaient, essentiellement grâce à leurs moyens propres, mettre en oeuvre des politiques, des plans et des projets aux niveaux national, sous-régional et régional, la CEA assurant la coordination. Les projets ont été classés selon l'ordre de priorité suivant :

a) projets régionaux, projets sous-régionaux et projets nationaux ayant une incidence régionale ou sous-régionale;

b) projets en faveur des pays les moins avancés, des pays sans littoral, des pays nouvellement indépendants, des Etats insulaires et des pays de la Ligne de front; et

c) projets purement nationaux, c'est-à-dire appartenant à des pays autres que ceux mentionnés au point b) ci-dessus.

1.3.2 Mécanisme retenu pour la mise en oeuvre de la Décennie: A sa session de 1979, la Conférence des ministres a également décidé que la mise en oeuvre du programme de la Décennie se ferait en deux phases :

a) Première phase (1980-1983) : le programme comprend 1091 projets d'un coût estimatif de 15,44 milliards de dollars; au titre de cette phase, il s'agit :

i) de mener à terme les projets en cours d'exécution;

ii) d'exécuter les projets déjà identifiés et étudiés mais dont le financement reste à trouver;

iii) d'identifier d'autres projets, d'entreprendre les études nécessaires (techniques, économiques, etc.) et d'en rechercher le financement.

b) Seconde phase (1984-1990) : le programme comprend 1034 projets d'un coût estimatif de 16,63 milliards de dollars aux prix de 1984; au titre de cette phase, il s'agit :

i) de mener à bien les projets dont la réalisation a commencé au cours de la première phase;

ii) de financer et d'exécuter de nouveaux projets;

iii) de poursuivre l'identification et l'étude de nouveaux projets.

## QUESTIONS SPECIFIQUES A EXAMINER LORS DE L'EVALUATION

### 2.1 La conception du programme de la Décennie

Lors de l'évaluation, on se penchera notamment sur les points suivants :

- a) La conception même de la Décennie: était-elle adaptée aux problèmes que connaissaient l'Afrique en général et les Etats membres en particulier au moment de sa formulation et au cours de sa mise en oeuvre.
- b) Les objectifs : étaient-ils conformes aux stratégies de développement de l'Afrique, notamment le Plan d'action de Lagos? leur formulation avait-elle été claire et précise? l'ordre de priorité qui leur avait été accordé était-il en rapport avec leur importance ?
- c) les ressources nécessaires à l'exécution du programme et les activités menées par les Etats membres et les autres participants étaient-elles en rapport avec les résultats obtenus ainsi qu'avec les objectifs de la Décennie?

### 2. L'exécution du programme de la Décennie

Lors de l'évaluation, on mesurera la pertinence, l'efficacité et l'opportunité des actions entreprises dans les domaines suivants :

- a) dispositions ou cadre institutionnels (le Groupe de coordination de la Décennie au sein du secrétariat de la CEA, le Comité de coordination interinstitutions etc.) ainsi que la coopération des Etats membres, des institutions de financement et des pays donateurs;
- b) ressources et moyens fournis par les donateurs bilatéraux, les Etats membres, les institutions de financement, les institutions spécialisées, le PNUD, la CEA, etc. :
  - i) pour la coordination et l'exécution du programme;
  - ii) pour l'exécution des projets de la Décennie.
- c) exécution des projets et autres activités de la Décennie (taux d'exécution, durée et coûts), en s'attachant tout particulièrement à faire ressortir à chaque fois ;
  - i) l'exécution par les Etats membres;
  - ii) l'exécution par la CEA en tant qu'organisme directeur du Programme; et
  - iii) l'exécution par les institutions spécialisées.
- d) suivi de l'exécution du programme de la Décennie: un système de suivi a-t-il été institué et comment les informations obtenues à la suite de ce suivi ont-elles été utilisées dans la gestion du programme?

### 2.3 L'impact du programme de la Décennie

Lors de l'évaluation, on tentera de déterminer quantitativement et qualitativement l'efficacité et l'impact du programme de la Décennie grâce aux actions suivantes :

a) Evaluer la réalisation des objectifs de la Décennie tels que définis dans la stratégie globale et les programmes approuvés des première et seconde phases, et à tous les niveaux;

b) Identifier les facteurs clés ayant contribué à la réalisation ou à la non-réalisation des objectifs du programme, notamment le rôle des Etats membres, des institutions de financement, des institutions spécialisées, du PNUD et de la CEA;

c) Evaluer la viabilité des institutitons créées dans le cadre de la Décennie (les Autorités des routes transafricaines, la Conférence des ministres des transports, des communications et de la planification, etc.)

### 2.4 Les enseignements à tirer

L'évaluation devrait également permettre de tirer des leçons en matière de conception, de gestion et de coordination, de coopération et d'exécution du programme. Ces leçons seront très utiles pour l'élaboration de futurs programmes similaires.

### III. RECOMMANDATIONS

Cette évaluation permettra de formuler des recommandations à l'intention des Etats africains, du système des Nations Unies, des institutions de financement, des institutions spécialisées et des bailleurs de fonds concernant le cours que devra prendre le développement des transports et des communications en Afrique. Etant donné que la Décennie se termine en 1988, la Conférence des ministres des transports, des communications et de la planification souhaiterait prendre une décision avant la fin de l'année 1988. En outre, les autres partenaires, en particulier les institutions de financement et les pays donateurs, voudront savoir, sur la base des conclusions, si une assistance supplémentaire est nécessaire et, si oui, sous quelle forme.

### IV. COMPOSITION DE L'EQUIPE DEVANT EFFECTUER L'EVALUATION

Etant donné d'une part l'importance du programme de la Décennie et d'autre part les objectifs de l'évaluation, il est recommandé que celle-ci soit effectuée par une équipe dont les membres appartiendront aux principales organisations participant à la mise en oeuvre du programme.

L'équipe comprendra donc neuf membres, à savoir :

- a) Un représentant de chacun des organismes ci-après: BIRD, BAD et PNUD;
- b) Deux consultants indépendants;
- c) Un représentant de la France ou de la République fédérale d'Allemagne (représentant les donateurs bilatéraux);
- d) Un représentant des membres du Comité de coordination interinstitutions (CCII);
- e) Un représentant des Etats membres; et
- f) Un représentant de la CEA.

Le cas échéant, d'autres consultants seront recrutés pour aider l'équipe dans la collecte et le traitement des données. Si possible, les membres de l'équipe dans leur ensemble devront se familiariser avec le programme de la Décennie et avoir une vaste expérience dans l'évaluation d'un programme de cette nature.

#### V. REALISATION DE L'EVALUATION

La première réunion d'information à l'intention de l'équipe chargée de la réalisation de l'évaluation aura lieu à Addis-Abeba au siège de la CEA, organisme directeur de la Décennie. L'équipe tiendra également d'autres sessions d'information à la CEA avant de se rendre dans l'ensemble ou une partie des Etats membres, selon les besoins, pour des enquêtes et des consultations plus détaillées.

Etant donné que la sixième réunion de la Conférence des ministres est prévue avant avril 1988, l'évaluation devra impérativement être achevée avant la fin de l'année 1987. Le calendrier des activités est indiqué dans le diagramme figurant en annexe.

#### IV. ETABLISSEMENT DU RAPPORT

Le rapport de l'évaluation devra être établi par l'équipe et soumis à temps à la CEA pour que celle-ci puisse à son tour, le présenter à la réunion du CCII au début de l'année 1988. Le CCII le transmettra alors, accompagné de ses observations, à la Conférence des ministres des transports, des communications et de la planification qui, à son tour le soumettra à la Conférence des ministres de la CEA, au Conseil économique et social ainsi qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies.



